


LEADER

Christian Pierret



Maire de Saint-Dié-des-Vosges et ancien ministre de l'Industrie (1997 à 2002), il est le nouveau président de la Fédération des maires des villes moyennes. Il a été élu lors des Assises des villes moyennes organisées à Quimper, les 9 et 10 juin derniers. La FMVM regroupe les élus des villes dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants et les présidents des EPCI des villes moyennes.
www.villesmoyennes.asso.fr

Les villes moyennes en recherche d'équilibre

Quel est le sens du combat de la FMVM à l'heure où s'affirme la métropolisation ?

Nous avons toujours plaidé pour un aménagement du territoire qui fasse sa place à des territoires intermédiaires entre milieux ruraux et grandes métropoles. Les villes moyennes remplissent une fonction d'équilibre indispensable entre ces deux pôles. L'enjeu n'est pas d'opposer leur situation à celle des métropoles, mais de développer la complémentarité territoriale et les coopérations fonctionnelles. Prenons le cas de l'enseignement supérieur : il n'est pas l'apanage des grandes villes, mais rien ne sert d'alimenter des concurrences stériles. Admettons donc qu'une ville moyenne a plus d'intérêt à former des techniciens en lien avec son tissu industriel, qu'à développer une filière de formation de juristes quand une université de droit existe dans la métropole.

Lors des Assises de la FMVM, l'Insee a présenté un panorama de la situation économique des villes moyennes. Quels en sont les principaux traits ?

Ce panorama a été réalisé avant la crise. Les villes moyennes concentrent 21 % de la population (13 M. d'hab.) et 21 % de l'emploi en France, avec une forte coloration industrielle et une proportion élevée de TPE-PME (84 % contre 79 % au niveau national). Trois grandes catégories de territoires peuvent être identifiées : les villes dont l'évolution des taux de croissance pour l'emploi et la population suit celle des métropoles ; celles où dominent les emplois publics, souvent les villes sièges de préfecture (population et emploi augmentent à des rythmes voisins des taux nationaux) ; les villes caractérisées par une surreprésentation du secteur industriel manufacturier (les taux de croissance y sont très inférieurs).

Que peuvent faire les élus des villes touchées par la désindustrialisation ?

La situation est préoccupante dans les bassins d'emplois qui cumulent à la fois une forte spécialisation et une forte concentration de l'activité industrielle. Ces facteurs de vulnérabilité les obligent à s'adapter. Il n'est pas question d'abandonner l'industrie ou d'entrer dans une logique de concurrence avec les pays émergents, mais de réensemencer d'autres types d'industrie fondés sur l'innovation et la propriété intellectuelle. À charge pour les élus de créer un tissu local favorable, via l'élévation des qualifications, un tissu administratif adapté, une attractivité culturelle, sportive, patrimoniale... renforcée.

Qu'attendez-vous de la péréquation horizontale entre communes et EPCI ?

Compte tenu de la dispersion des niveaux de richesse entre les métropoles et le reste du territoire, des transferts prévisibles des ressources sur le territoire (CVAE) et des évolutions de dynamique fiscale, il nous apparaît indispensable de limiter au maximum le nombre de strates démographiques. S'agissant des critères de redistribution à adopter en 2012, il est décisif à nos yeux de tenir prioritairement compte de la faiblesse du potentiel financier et de la faiblesse des revenus par habitant, et dans une moindre mesure du nombre de bénéficiaires d'aides au logement (plutôt que du nombre de logements sociaux). Au niveau du calcul des attributions, nous plaidons pour un coefficient de majoration qui tienne compte de l'effort fiscal – éventuellement plafonné – pour les collectivités qui sollicitent déjà leurs contribuables pour compenser leurs charges de centralité.

La priorité que vous avez donnée au renforcement des politiques culturelles est-elle compatible avec les restrictions budgétaires et la limitation des financements croisés ?

Parce qu'elle est un élément essentiel de la reconquête de l'attractivité des villes moyennes, la culture est au cœur de la reconquête économique de nos territoires. Comment attirerait-on de l'activité sans proposer une offre culturelle de qualité, accessible en proximité ? Cette offre ne peut être exclusivement importée de Paris et concentrée dans la métropole. Les régions l'ont compris et sont prêtes à encourager le développement culturel des villes moyennes. L'État lui-même devra reconsidérer ses financements. En regard des enjeux économiques en cause, il n'est pas tenable, qu'à force de restrictions budgétaires, il se condamne à ne plus financer ce cinq opéras de province. ■

➔ Propos recueillis par
Jean-Christophe Poirot
jxpoirot@free.fr